

## L'HOTEL DE PESCIOLINI (1673) : Une nouvelle identité pour la « maison aux cariatides » du cours Belsunce à Marseille

On a souvent insisté, tout récemment encore, sur l'étroitesse de vue et de bourse qui fit refuser par les édiles les plans de Pierre Puget pour l'agrandissement de Marseille sous Louis XIV<sup>1</sup>. L'imposante perspective du Cours, le long duquel devaient s'élever des palais génois à l'architecture homogène et majestueuse, en fut rétrécie à jamais. Découvrant Marseille en janvier 1673, Madame de Sévigné n'eut aucun mot pour la nouvelle promenade, pourtant en plein essor depuis trois ans, pas plus d'ailleurs que pour l'hôtel de ville, à peine achevé après un quart de siècle de travaux. Doit-on en accuser la modestie des réalisations aux yeux d'une Parisienne blasée, ou plus simplement le « temps de diantre » qui sévit deux jours sur trois et tint peut-être éloignée des chantiers bourbeux l'élégante marquise ? Il faut en tout cas, beaucoup de bonne volonté pour voir dans la « beauté singulière » qu'elle attribue à Marseille une allusion à la Canebière et au Cours<sup>2</sup>.

Comme plusieurs auteurs l'ont également noté, l'amenuisement du projet initial n'empêcha pas, ici et là, l'exécution de quelques beaux morceaux d'architecture, ce qui permit à L.-A. de Ruffi d'écrire, dès 1696, que le nouveau Cours faisait de Marseille « l'une des belles Villes du Roïaume »<sup>3</sup>. Ces hôtels particuliers, qui n'eurent jamais l'ampleur de ceux du cours à carrosses d'Aix, furent bâtis par certaines familles de l'aristocratie ou de la bourgeoisie locale, parmi lesquelles on peut citer les de Bouquin, de Caux, de Félix, d'Ollières de Luminy, de Paul, de Riquetti-Mirabeau, de Batagliny, Collavier, Cousinéry, Granier, Poutet, etc. Bien que les remaniements succes-

---

1. B. HENIN, « L'agrandissement de Marseille (1666-1690) : un compromis entre les aspirations monarchiques et les habitudes locales », *Annales du Midi*, 1986, p. 7-20.

2. G. RAMBERT, *Marseille, la formation d'une grande cité moderne*, Marseille, 1934, qui suit A. FABRE, *Les rues de Marseille*, Marseille, 1867, t. I, p. 96.

3. A. de RUFFI, *Histoire de la ville de Marseille...*, 2<sup>e</sup> édition, Marseille, 1696, p. 296.

sifs et les destructions massives des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (perçement de la rue Colbert, démolition de tout le côté ouest du Cours, bombardement du 27 mai 1944), aient réduit à peu de chose leurs vestiges, on connaît du moins l'emplacement de ces immeubles remarquables par leurs proportions ou leur décoration<sup>4</sup>. Toutefois, le lien n'est que rarement établi entre chacun d'eux et l'une ou l'autre des familles de bâtisseurs citées ci-dessus. Architectes et constructeurs sont encore moins fréquemment connus. Parmi les hôtels subsistants, celui dont l'attribution a suscité les hypothèses les plus nombreuses est sans aucun doute la « maison aux cariatides » faisant l'angle de la rue d'Aix et de la rue Nationale, qui ferme la promenade au nord-est.

#### TROIS SCULPTEURS POUR LA MEME ŒUVRE

Classique « trois fenêtres marseillais » par sa façade sud, tournée vers le Cours, cet immeuble s'en distingue toutefois par sa façade ouest, côté rue d'Aix, qui comporte curieusement trois fenêtres et demie à chacun de ses quatre étages. De plus, on y trouve tout à la fois une décoration exceptionnelle et un principe de composition décrit par J.-J. Gloton comme un regroupement des niveaux en « trois couples différenciés » : ordre inférieur constitué par les trois boutiques élevées et l'entresol plus bas, ordre supérieur composé des deux étages nobles de hauteur décroissante, couronnement réunissant les mezzanines — ou attique — sous la corniche et la mansarde (« lauvisso »), côté nord-ouest, prolongée à l'est par un ciel ouvert<sup>5</sup>. Le premier ordre présente un bossage d'angle rustique (mur à refends), tandis que le second, à mur uni mais avec bandeaux soulignant les étages, est orné de trois pilastres à chapiteau ionique (dont un à l'angle sud-ouest), les mezzanines s'ouvrant au-dessus de l'entablement classique.

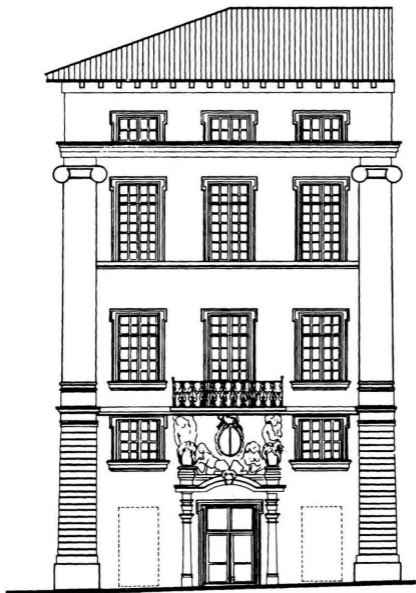
Le principal élément décoratif de la façade sud est constitué par le balcon à ferronnerie du premier étage, porté par les fameuses cariatides (plus précisément des atlantes, car de sexe masculin) encadrant l'œil-de-bœuf médian de l'entresol. Ce thème classique de l'architecture antique, remis à la mode par la Renaissance et largement répandu en Provence entre 1640 et 1680<sup>6</sup> est ici traité, comme l'a aussi souligné J.-J. Gloton, d'une façon originale grâce à une « composition étagée » qui fait se succéder de bas en haut : deux colonnes engagées flanquant la porte d'entrée, des trophées d'armes sur le fronton, deux sphinges adossées et les atlantes monumentaux. Et l'on ne peut que souscrire à l'observation suivant laquelle cet agencement « évoque tout à fait l'architecture des châteaux arrière sur les vaisseaux de haut bord dont Puget s'occupait dans les mêmes années à l'arsenal de Toulon »<sup>7</sup>. Cette allusion au grand artiste marseillais, par l'entremise de ses modèles favoris, est sans commune mesure avec l'affirmation péremptoire de H. Dobler qui écrivait, en 1913 : « Pour nous, ces deux

4. G. RAMBERT, *op. cit.*, p. 236 et n. 3.

5. J.-J. GLOTON, « L'architecture à Marseille - culture et création », *Marseille*, n° 122, 1980, p. 163-174.

6. J. BOYER, « Les hôtels à atlantes et cariatides », dans *Le patrimoine architectural d'Aix-en-Provence, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, 1985, p. 136-157.

7. J.-J. GLOTON, *op. cit.*, p. 174.



Maison dite des cariatides.  
 Angle Cours Belsunce - rue Nationale.  
 Relevé Chancel - Bonillo, Inventaire  
 Inama.

Relevé de la façade par Chancel et Bonillo, extrait de Chantal d'Allemagne, « Le Cours » dans le catalogue de l'exposition *Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1980.

maisons (l'hôtel de Franchiscou et celui de la rue Nationale) construits par le même architecte sont dus à la collaboration de Pierre Puget et de Christophe Veyrier son élève, d'où l'originalité de leurs lignes architecturales »<sup>8</sup>. Depuis cette date, en effet, avaient été exhumés les textes de Michel de Léon et de Cl.-Fr. Achard, mentionnant que « les termes... des deux maisons qui font face aux Cours (étaient) du côté de St-Martin de Garrigues, d'après les dessins de ceux que Puget a faits à l'hôtel-de-ville de Toulon (et) ceux du côté opposé de la main et l'invention du sieur Lorcé »<sup>9</sup>. En dépit de ce repérage précis, et comme pour maintenir l'emprise prestigieuse de Puget, certains attribuèrent néanmoins à son imitateur Garrigue ce dont Achard et Michel de Léon créditaient Lorcé<sup>10</sup>. Il faut dire, à leur décharge, que les statues du côté de Saint-Martin, démolies lors du percement de la rue Colbert (1882-86), mais dont l'aspect est conservé par le plan en relief de Lavastre (1848), ont l'allure de cariatides ondulantes, sans aucune ressemblance avec les mâles forçats du portail de Toulon.

Puget, Veyrier, Lorcé, voilà donc trois auteurs présumés pour une même œuvre dont le promoteur était demeuré, par ailleurs, très longtemps anonyme. C'est en 1967 seulement, à notre connaissance, que F. Tavernier avança, en effet, le nom d'un propriétaire pour la maison en question, sans toutefois citer ses sources : « M. de Foresta s'établit au coin du Cours et de la rue Royale, et eut de son balcon (porté par des atlantes) vue sur toute l'avenue »<sup>11</sup>. Cette assertion était fondée, mais la suite allait montrer que (Jean-Paul) de Foresta avait joui de ce belvédère en simple qualité de locataire. Quant aux somptueux ornements de sa demeure, aucun des trois sculpteurs supposés ne devait s'en révéler l'auteur.

#### DES ARISTOCRATES ENTREPRENANTS

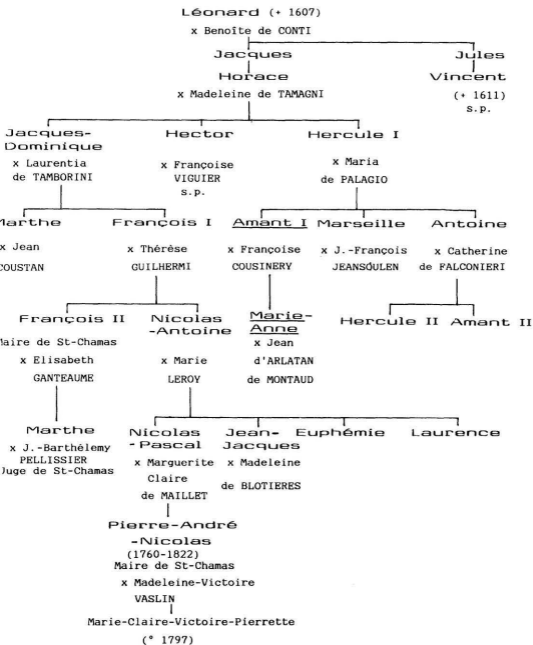
Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Léonard de Venerosi de Pesciolini, originaire de San Gimignano en Toscane, était représenté à Marseille par Simon Sarret et entretenait d'achives relations commerciales avec les Félix, les Vento et de nombreux autres négociants de la place. A sa mort, en 1607, ses descendants Hector et Vincent, petits-cousins, vinrent s'installer dans notre ville pour prendre la relève. Après avoir obtenu des lettres de naturalité, Hector s'y maria, le 10 mars 1611, avec Françoise Viguier, fille d'un patron de navire.

8. H. DOBLER, *Les vestiges des architectures et des arts décoratifs provençaux aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles à Marseille*, Aix-en-Provence et Marseille, 1913, p. 18.

9. (C.-F. ACHARD), *Tableau historique de Marseille*, Lausanne, 1789, t. I, p. 250, qui suivrait F. MICHEL DE LEON, *Voyage pittoresque de Marseille*, 1779, Aix, Musée Arbaud, manuscrit MO-203 ; MICHEL DE LEON fut l'un des premiers souscripteurs à l'ouvrage d'ACHARD (cf. p. III).

10. H. W(YTENHOVE), « François(?) Garrigue », dans *La peinture en Provence au XVII<sup>e</sup> siècle (catalogue de l'exposition)*, Marseille, 1978, p. 80. Cette permutation avait déjà été relevée par R. BERTRAND, « De la maison de Milon aux caves de Saint-Sauveur », *Marseille*, n° 120, 1980, p. 15-20.

11. F. TAVERNIER, « Marseille au temps de Louis XIV. II. Les faubourgs dans la ville », *Marseille*, n° 69, 1967, p. 15-21.

VENEROSI de PESCIOLINI

Deux mois auparavant, Vincent était mort sans enfant et c'est sans doute pour le remplacer qu'Hector fit venir auprès de lui son propre frère Hercule, marié en 1609 à Florence avec Marie de Palagio. Comme leur grand-père, les deux frères jouent un rôle éminent de négociants et banquiers, laissant de nombreuses traces de leurs transactions : achats de denrées alimentaires, de soies et autres produits du Levant, des quirats de navires, de pièces d'artillerie, vente de peaux, cession de lettres de change. Cette activité débordante et la dot de son épouse (15.000 livres) permettent à Hector, dès 1613, d'acheter des terrains aux religieuses de Saint-Sauveur et d'y faire bâtir une vaste maison à trois étages et cinq fenêtres, ouvrant sur la rue Radeau<sup>12</sup>. Il n'en profite que durant quelques années puisque, vers 1622, il retourne à San Gimignano où il mourra, avant 1651, sans descendance. En revanche, dans le même temps, son frère Hercule a fait souche à Marseille. On lui connaît au moins trois enfants : Marseille, épouse de Jean-François Jeansoulen en 1648, Antoine, époux à Florence de Cathernire de Falconieri et Amant, marié le 26 juillet 1665 à Marseille avec Françoise de Cousinéry. Cette dernière alliance était prometteuse car Barthélemy Cousinéry, qui avait accordé à sa fille 13.000 livres de dot, était à l'époque conseiller du commerce. De plus, il avait assumé la charge de 3<sup>e</sup> consul de la ville en 1659-1660 et devait être élu 2<sup>e</sup> échevin en 1668. On ne sait si cette notoriété influa sur le jugement de noblesse rendu à Aix, le 10 avril 1669, et dont les frères Amant et Antoine de Venerosi de Pesciolini, se prétendant « issu des comtes de Strido », furent bénéficiaires<sup>13</sup>. Dès cette période-là, en tout cas, les contrats passés par Amant remplissent les registres du notaire Pierre Rampal, puis de son fils Guillaume, avec une diversité aussi grande qu'à la génération précédente : achats, cession de droits et de biens, fermes de maisons et de boutiques, quittances, obligations, reconnaissances de dettes, procurations,... en moyenne une douzaine de transactions par mois entre 1670 et 1694<sup>14</sup>.

12. B. ROBERTY, *La maison Pescioliny (actuellement 31, rue Radeau, à Marseille)*, Marseille, Imprimerie Méridionale, 1932. Source communiquée par Mlle D. Maure, des A.C. de Marseille.

13. La généalogie des Venerosi de Pesciolini établis à Marseille a pu être en partie reconstituée grâce aux fonds Bertas (A.C. Marseille, 20 ii 238), de Boisgelin (A.D. B.d.R., 34 F 1-48) et Timon-David (*ibid.*, 27 F 24). Ces auteurs complètent et corrigent ARTEFEUIL, *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, Avignon, 1757-1786, t. III, p. 333-337.

14. A.D. B.d.R., 359 E 156 (rubrique des notaires Rampal père et fils) ; voir aussi 362 E 221 (rubrique de M<sup>r</sup> Bezaudin). Si plusieurs contrats sont passés avec des marchands ou des propriétaires d'Istres, Miramas et St-Chamas, aucun ne s'est trouvé concerner le commerce des olives à la picholine (« pichouline ») dont la préparation était attribuée par Mistral à « un Italien du nom de Picciolini établi à St-Chamas au XVIII<sup>e</sup> siècle » (*Trésor du Félibrige*), cf. aussi du ROURE, *Les maintenues de noblesse en Provence par Belleguise (1667-1669)*, Bergerac, 1923, t. III, p. 421-423). On peut cependant remarquer que Pierre-André-Nicolas de Venerosi, maire de St-Chamas sous l'Empire et la Restauration, était propriétaire du moulin à huile de la commune (cf. P. MOULIN, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans les Bouches-du-Rhône*, Marseille, 1908-1911, t. III, p. 601).

## UN EDIFICE AU PROJET PRECIS MAIS EVOLUTIF

Le 9 avril 1672, Amant de Venerosi (plus couramment nommé Pesciolini) achète à son beau-père, pour la somme de 2.000 livres, une place à bâtir de 45 cannes carrées (180 m<sup>2</sup> environ), située près du couvent des R.P. Récollets, faisant face au Cours et à la rue Dauphine (actuelle rue Nationale) au sud, au terrain restant à Barthélemy Cousinéry à l'est, à la maison des héritiers de Jacques de Savy au nord et à la rue Royale (actuelle rue d'Aix) à l'ouest. Cousinéry en avait acquis les deux tiers (29 cannes carrées) les plus à l'ouest à la « communauté et échevins » de la ville en date du 15 juillet 1671, ayant eu apparemment l'obligation — ou la décence — d'attendre que son propre mandat ait expiré. Puis, il avait complété son bien par l'achat à André de Félix, sieur de Beaulieu, d'une place à bâtir mitoyenne à l'est, dont 16 cannes carrées devaient donc être démembrées au profit de son genre<sup>15</sup>. En sa qualité de directeur de l'agrandissement, depuis août 1669, celui-ci n'était-il pas aux premières loges pour repérer les bonnes affaires et les signaler à son beau-père<sup>16</sup> ? Aussi peut-on supposer qu'il avait lui-même choisi, par personne interposée, l'emplacement en question.

Deux mois plus tard, le 18 juin, Pesciolini donne prix-fait aux entrepreneurs César Portal et Alexandre Casteau pour la construction sur ce terrain, de son hôtel particulier qui sera en fait, comme plus de 90% des immeubles du Cours, une « maison à double affectation », c'est-à-dire comportant des boutiques au rez-de-chaussée<sup>17</sup>. Après avoir spécifié les dimensions de l'édifice (environ 12,25 m de largeur pour 14,75 m de profondeur et 18 m de hauteur), et les matériaux à employer pour le gros œuvre (la pierre de taille des carrières de la Couronne), les maîtres maçons s'engagent à respecter le plan (dessin et élévation) signé par les parties, qui devra être tenu à la disposition du propriétaire. Il est stipulé, en outre, que celui-ci fournira la balustrade de fer du balcon du premier étage, mais que les entrepreneurs devront eux-mêmes y faire, par-dessous, à la place des consoles prévues par le dessin, « deux grands termes ou colosses bien faits et recherchés », imitant ceux de la maison de M. Maurcl, à Aix. Et, suivant une pratique très courante à l'époque<sup>18</sup>, plusieurs autres modèles sont imposés à Portal et Casteau. Ainsi, le bossage d'angle, « enrichi de l'ordre rustique » jusqu'à l'entresol devra-t-il s'inspirer

15. A.D. B.d.R., 362 E 125, f° 725-726 (M<sup>e</sup> Bezaudin). La famille de Félix détenait ce bien dès l'année 1545 (cf. 362 E 136, f° 652, investiture d'Amant de Venerosi).

16. A. FABRE, *op. cit.*, t. I, p. 92, qui fournit les noms suivants pour les « commissaires du bureau de l'agrandissement » nommés en 1669 : Pierre de Paul, François de Vintimille, Arnaud de Venerosi-Pescioliny (*sic*), Louis Boutassy, François de Tournier et Jean Lefebvre. Voir aussi G. RAMBERT, *Nicolas Arnoul, intendant des galères (1665-1674)*, Aix-en-Provence, 1931, p. 144, qui donne bien « Amant de Venerosi » comme « directeur de l'agrandissement ». Il évoque aussi B. Cousinéry (p. 147) et ses opérations immobilières (p. 321-324).

17. P.J. n° 1. Le terme de « maison à double affectation » est emprunté à B. HENIN, *op. cit.*, p. 16.

18. J. BOYER, « Les architectes-amateurs à Aix-en-Provence aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Provence historique*, 1979, p. 153-179.

de ceux des maisons de Puget et de Méolan<sup>19</sup>, le piédestal et la corniche de la montée d'escalier seront décorés comme ceux de la demeure de M. de Paul, au Cours, les trois cheminées sculptées imiteront celles du même M. de Paul ou de M. de Caux, l'une des chambres sera pourvue d'une alcôve agrémentée d'un pavillon, à l'image de celui existant chez M. Maillet ou M. Dessault, au gré du propriétaire, etc. D'une façon générale, la marge de manœuvre des constructeurs est réduite par les exigences précises et détaillées du contrat : fondations épaisses d'un mètre, murs maîtres de 62,5 cm au minimum, cloisons de 25 cm, terrasse balustrée de bois, montées en colimaçon pour les escaliers allant des boutiques aux caves et à l'entresol, planchers à solives noyées de sapin, tomettes pour paver couloir et vestibule, bassin du puits à petits godrons,... Les moindres fournitures (clous, cordages) et la qualité et provenance des matériaux secondaires (plâtre des Camoins, mélange de sables de mer et de terre) sont prévues, et même jusqu'au lieu d'évacuation des déblais : le jardin voisin de M. Cousinéry !

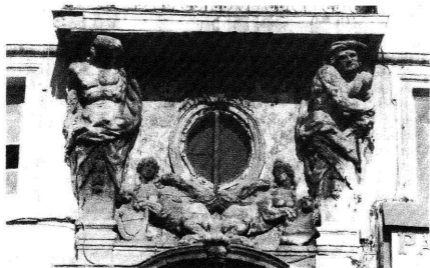
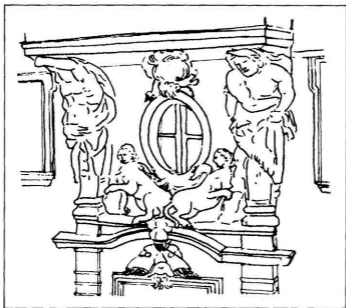
Des dispositions tout aussi strictes régissent les délais d'exécution et les modalités de paiement. Démarrant sous huitaine (25 juin 1672), les travaux doivent être terminés au 15 septembre 1673, ce qui laisse moins de 15 mois aux entrepreneurs. Le prix convenu est de 10.200 livres, dont 1.000 versées à la commande à titre d'acompte, le solde devant se régler au fur et à mesure de l'avancement du chantier, par versements échelonnés, le premier, de 1.500 livres, intervenant le 25 juillet 1672 (à l'occasion de la foire de Beaucaire) et le dernier, de 600 livres, six mois après la livraison seulement. La construction dut progresser dans de bonnes conditions car, neuf mois plus tard, le 9 mars 1673, le prix-fait des travaux de menuiserie est donné aux dénommés Paul Primolo et Barthélemy Hérenti. La pose des portes et fenestragés, dont la qualité du bois (noyer, mélé blanc, mélé roue) et le type d'assemblage sont spécifiés, doit commencer dès le lendemain. Un acompte de 200 livres est versé, mais le montant total n'est pas évalué, le paiement se faisant à la pièce pour les portes et à la dimension pour les fenêtres. Le même jour, Pesciolini loue à chacun des maîtres menuisiers, pour la somme annuelle de 100 livres, une boutique de sa maison, avec la cave et l'entresol correspondants. Il s'agit des deux magasins mitoyens donnant sur la rue Royale, Primolo choisissant celui situé le plus au nord. Ces locations doivent prendre effet à la Saint-Michel suivante (29 septembre), ce qui confirme que les délais d'exécution du gros œuvre ont été respectés. En juillet 1674, en tout cas, les maîtres menuisiers recevront le solde de leurs travaux (1.065 livres, 9 sols) et, huit mois plus tard, ce sera au tour de Portal et Casteau de donner quittance définitive au

---

19. S'il s'agit bien de la maison de Pierre Puget, à la rue de Rome, qui possédait des murs à refends (cf. sa reproduction, d'après un croquis de Pascal Coste, dans A. GRASS-MICK, *De la lumière sur Puget*, Marseille, 1934, face p. 42), cette référence conduirait à reculer d'au moins huit ans la date de sa construction (avant 1672 au lieu de 1680). Pour Méolan, s'agit-il de l'une des quatre maisons que Jean-Baptiste Méolan fit construire, avant 1661, dans le faubourg St-Augustin-le-Vieux, les premières édifiées dans la future rue Méolan (FABRE, *op. cit.*, t. IV, p. 17) ? On ne serait le dire, car elles n'existent apparemment plus.



propriétaire, ce décalage pouvant laisser supposer quelque retard dans les finitions de maçonnerie ou dans les derniers paiements <sup>20</sup>...



*Détail de la façade, cliché et dessin G. Reynaud.*

20. Cf. P.J. n° 2. Les contrats de location des boutiques à Primolo et Hérenti se trouvent à la suite du prix-fait. A.D. B.d.R., 359 E 121 (M<sup>e</sup> Rampal), f° 241-242.

Comme on l'a vu ci-dessus, c'est *in extremis* que les atlantes furent choisis de préférence aux consoles<sup>21</sup> et on doit rappeler, qu'en dépit de sa minutie, le prix-fait laissait quelques autres alternatives, du moins quant au modèle à suivre : cheminées, pavillon de l'alcôve, bossage d'angle... De même, malgré la référence expresse à la maison de M. Maurel à Aix (alias hôtel d'Espagnet, 38, Cours Mirabeau), dont le portail, datant de 1648, est considéré comme l'archétype de tous ceux de la région<sup>22</sup>, il paraît clair que ce premier choix fut finalement abandonné pour un modèle peut-être mieux adapté au cadre marseillais : les atlantes sculptés par Puget à l'hôtel de ville de Toulon (1657). Ici comme là, contrairement aux statues aixoises, les visages sont glabres ; les chevelures, à peine ondulées, sont coiffées d'un drapé, au lieu d'un coussinet ; surtout, les mouvements des torsos et des bras sont bien plus proches dans leur ampleur et leur tension, conférant aux deux ensembles un dynamisme que ne possède pas celui de l'hôtel de Maurel de Pontevès. Enfin, tout comme il a changé le modèle des atlantes, le caractère évolutif du projet a pu faire ajouter, en cours d'exécution, les sphinges et l'œil-de-bœuf, absents du prix-fait et visiblement influencés, comme l'avait remarqué Dobler, par l'hôtel de Franchiscou (1659)<sup>23</sup>.

#### PROBLEMES DE PATERNITE

Des maîtres maçons étaient-ils à même de concevoir et de réaliser une œuvre de cette qualité ? Pour la partie architecturale, rien ne paraît s'y opposer. Il a été établi, en effet, qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, en Provence et probablement au-delà, « la profession d'architecte, ... pas du tout réglementée, ... (était) exercée comme une activité accessoire par quantité de personnes : maçons, tailleurs de pierre, géomètres, peintres, sculpteurs, menuisiers, membres de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie »<sup>24</sup>. Ayant reçu, durant leur apprentissage, les connaissances de leurs aînés, des maçons tels que Portal et Casteau devaient être parfaitement capables de dresser le plan d'une maison : le prix-fait ne leur attribue pas la paternité du « dessin-élévation », mais sous-entend qu'ils le détenaient au départ puisqu'il doit « demeurer en leur pouvoir ». Ils ont su, tout autant, adapter le projet aux souhaits du propriétaire, diriger le chantier en s'entourant de collaborateurs compétents (« autres bons maîtres et ouvriers ») bref, se comporter en véritables architectes. Pour ce qui est de la sculpture, l'attribution n'est pas aussi évidente car, plus spécialisé, cet art requiert des aptitudes particulières et, en principe, une formation théorique poussée. De plus, à condition que leurs œuvres soient suffisamment belles ou nombreuses, les sculpteurs sont généralement connus et répertoriés dans les dictionnaires biographiques consacrés aux artistes (Lami, Bénézit,

21. Dans ce choix final des « colosses » portants, on pourrait aussi voir un hommage à « Hercule » de Venerosi, le père d'Amant, dont un neveu avait d'ailleurs hérité du prénom.

22. J. BOYER, « Les hôtels à atlantes... », *op. cit.*, p. 137.

23. H. DOBLER, *op. cit.*, p. 18. Voir aussi : R. BUSQUET, « La construction de l'hôtel Franchiscou et l'hôtel Salomon », *Marseille*, 1<sup>re</sup> série, n° 22, 1943, p. 2-8. Jean-Baptiste Franchiscou fut premier échevin en 1667-1669, juste avant le mandat de B. Cousinéry.

24. J. BOYER, « Les architectes amateurs... », *op. cit.*, p. 153.

Thieme-Becker) ou les encyclopédies régionales (« Les Bouches-du-Rhône »). D'Alexandre Casteau, illettré et toujours nommé en second dans les actes notariés, aucune mention n'est faite dans ces ouvrages. On y trouve, en revanche, plusieurs Portal marseillais, dont au moins trois sculpteurs, mais aucun prénommé César. A l'époque qui nous intéresse, il semblerait que seul François Portal, auteur de l'autel en marbre de l'église des Grands Carmes et d'une cheminée de l'hôtel de ville (1673) ait pu faire éventuellement partie des « bons maîtres » recrutés par César. Ces années-là (1672-73), il sculptait d'ailleurs des « ornements de balcon en pierre de taille, des roses et des chapiteaux » sur la façade des maisons de Jean Granier, sur le Cours, du côté de la Canebière<sup>25</sup>. En 1692, il figurait toujours parmi les sculpteurs en activité<sup>26</sup>. D'après Dobler, il était le frère de Mathieu Portal, l'un des architectes de la municipalité pour l'agrandissement, qui eut aussi affaire à Pesciolini, puisqu'il procéda au « cannage » (mesurage) de son hôtel, en 1682<sup>27</sup>. Les deux frères étaient-ils des parents (neveux ou cousins) de César et François fut-il son sculpteur attiré ? L'hypothèse est d'autant plus séduisante que, qualifié par Thieme-Becker d'élève de Puget, son choix du modèle toulonnais des atlantes s'expliquerait facilement. Malheureusement, rien ne permet jusqu'ici de prouver cette supposition. Notons, en passant, qu'Honoré Garrigue, autre disciple de Puget, ne peut être l'auteur recherché, du fait de son âge : né en 1658, il n'avait que quinze ans en 1673 ! Quant à Lorcé, l'autre sculpteur mentionné par Achard, nous n'avons repéré pour l'instant dans les minutes notariales, qu'un François Lorcel, statuaire natif de Beauzée (sur Aire) en Lorraine, ayant travaillé à la Chartreuse de Marseille dans les années 1690<sup>28</sup>. Cette date paraît bien tardive et aucun élément ne laisse supposer une participation de ce Lorcel aux chantiers de l'agrandissement.

25. Quittance de 250 livres donnée par François Portal « sculpteur de Marseille » à Jean Granier, fils émancipé de Joseph, marchand, le 8 avril 1673. A.D. B.d.R., 359 E 121, f° 308.

26. « Advis pour les M<sup>r</sup> peintres et M<sup>r</sup> sculpteurs de Marseille » (état des cotations) du 17 avril 1692 (A.D. B.d.R., 353 E 131, f° 281-282), cité par B. FERRET, « Les sculpteurs marseillais et la commande religieuse baroque », *Provence historique*, 1984, p. 277-291. Le François Portau (*sic*) qui figure parmi les scupteurs de 3<sup>e</sup> classe pourrait ne faire qu'un avec l'auteur des décorations de la chapelle St-Dominique de la basilique de St-Maximin (cf. Bénézit, Thieme-Becker...).

27. H. DOBLER, *op. cit.*, p. 20. Mentionné comme ayant été fait par Mathieu Portal, le 22 juin 1682, dans plusieurs actes (investiture, ventes), le « rapport de canage » n'a pas été retrouvé. Le mariage de Mathieu Portal avec Thérèse Béraud (La Major, 9.07.1673) révèle qu'il était fils de Jean-Pierre (peut-être le sculpteur connu) et d'Anne Grosson. Un César Portal marie sa fille la même année (La Major, 21.01.1673), ce qui laisse supposer (s'il ne s'agit pas d'un homonyme) un décalage d'une génération entre les deux hommes.

28. Arrêt de compte et codicille de François Lorcel, du 4 mai 1691 (A.D. B.d.R., 392 E 109, M<sup>r</sup> Poncy, f° 59-460). L'arrêt de compte fait état de 96 livres 6 deniers dus à Lorcel pour « l'ouvrage des figures qu'il a fait de tout le passé pour ladite chartreuse jusque à ce présent jour » ; par son codicille, Lorcel lègue aux Chartreux la somme en question ainsi que « tous les modelles, outillz et autres choses... qui se treuvent en estre dans sa chambre ». En dépit de sa maladie, le sculpteur était encore en vie le 4 août suivant, date à laquelle il donne quittance des 96 livres 6 deniers (*ibid.*, f° 790).

## UN IMMEUBLE DE RAPPORT PLUTOT QU'UN HOTEL D'AGREMENT

Nous ignorons si Amant de Venerosi-Pesciolini vint s'installer dans son hôtel dès son achèvement, et même s'il l'habita jamais. Il n'y demeurerait plus, de toute façon, au début de 1692, époque où tout l'immeuble était loué à M. de Foresta. Cela nous est connu grâce à un litige à propos d'une porte disparue, l'année précédente, à l'une des boutiques alors « arrentée au maître chirurgien René Dubois »<sup>29</sup>. Contrairement à ce que l'on a prétendu, il ne s'agissait pas du « commandant de Foresta qui s'illustra sur l'*Heureuse* devant Palerme »<sup>30</sup>, mais de Jean-Paul de Foresta, 2<sup>e</sup> du nom (1631-1721), marquis de la Roquette, juge du palais jusqu'à la suppression de cette charge (1701) qui avait été créée pour son aïeul Jean-Paul, au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>.

Le 13 septembre 1692, Pesciolini conclut le mariage de sa fille unique Marie-Anne avec Jean (d'Arlatan) de Montaud, conseiller au Parlement, fils de Sextius et de Françoise d'Aymar de Pierrerue. L'épouse reçut 60.000 livres de dot (50.000 de son père et 10.000 de sa mère), dont 18.000 étaient représentées par l'hôtel aux atlantes de la rue Dauphine, « habité par M. de Foresta » et 4.000 livres par un autre immeuble dans le même quartier des Récollots<sup>32</sup>. L'acte stipulait que « les maisons dézamparées par le seigneur Pesciolini n'étant point doctalles, (pourraient) estre vandues par le seigneur conseiller de Montaud fils ». Ce qu'il fit effectivement, du moins pour la maison aux cariatides, mais en 1708 seulement, soit une bonne dizaine d'années après la mort de son beau-père<sup>33</sup>. L'acheteur était Joseph Villet, courtier royal à Marseille depuis 1683. Le prix réclamé pour l'immeuble, libre de tout occupant, n'était que de 15.500 livres (en baisse de 14% par rapport à l'estimation de 1692), payables dans des conditions particulièrement avantageuses : 1.250 livres seulement au comptant, 5.250 livres à recouvrer de Bruno Armény, débiteur de Villet, et 9.000 livres à régler en six ans, avec naturellement les intérêts y afférents, le tout « en espèces d'or et d'argent et non en billet de monnoye »<sup>34</sup>. Le courtier Villet dut faire de mauvaises affaires par la suite, car il n'avait réglé aucune des six annuités lorsqu'il revendit son bien à Nicolas de Gantel-Guitton, le 13 mars 1714. Aussi, ce dernier — qui paya la maison

29. A.C. Marseille, FF 1179, n° 5 : « la maison du Sr Pischolliny a presant tenue en arrentement par M. le juge du Palais, située dans le nouveau agrandissement de ceste ville faisant canton fasse au Cours... ». J.-P. de Foresta possédait, de l'autre côté de la rue Royale, vers l'église St-Martin, un terrain qu'il vendit le 13.02.1703 (M<sup>e</sup> Boyer) à l'œuvre du mont-de-piété et à trois maçons qui y bâtirent une maison mitoyenne de cet établissement, ornée de cariatides faisant pendants à celles de l'hôtel de Pesciolini (cf. FABRE, *op. cit.*, p. 165 et plan de Lavastre).

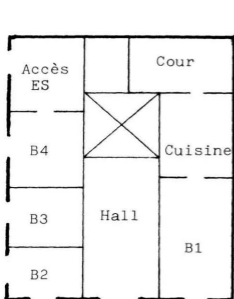
30. J.-J. GLOTON, *op. cit.*, p. 165.

31. A. FABRE, *op. cit.*, Anciennes rues..., p. 165.

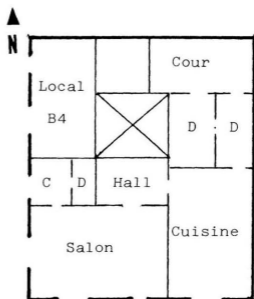
32. A.D. B.d.R., 359 E 130 (M<sup>e</sup> Rampal).

33. Le 5 septembre 1698, la veuve Pesciolini fait donation de tous ses biens à sa fille (A.D. B.d.R., Aix, 301 E 368, M<sup>e</sup> Guion, f° 1011-1014). Il y est précisé que son mari était décédé avant le 5 mai 1697, date de la sentence d'ordre de ses créanciers.

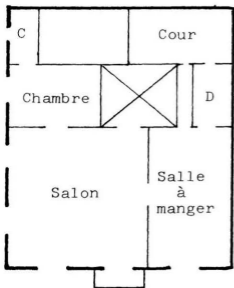
34. A.D. B.d.R., Aix, 301 E 368, f° 349-353. J.P. de Foresta avait dû déménager en 1703, année où il acheta à J.B. Chabert, constructeur des galères, l'hôtel de la rue des Dominicaines, récemment (1988) aménagé en crèche municipale.



**RC**



**ES**



**2**

Reconstitution partielle du plan de l'hôtel de Pesciolini, d'après l'expertise de 1714.  
 (B : boutique - C : cabinet - D : débarras ou dépense, : palier - échelle : = 1 mètre)

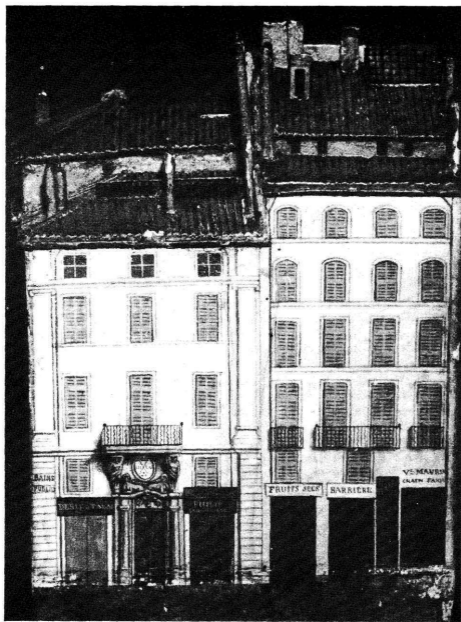
au prix fort de 21.000 livres — dut-il verser à Jean de Montaud les 9.000 livres de capital et les 675 livres d'intérêts dues par Villet. Quant aux 11.325 livres restantes, il les répartit entre six créanciers de celui-ci, au prorata de leurs créances<sup>35</sup>.

Issu d'une lignée de marchands du quartier Saint-Jean (les Guitton), Laurent Gantel-Guitton, le grand-père, avait été anobli par l'achat d'une charge de secrétaire du roi, dans les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle. Joachim, le père, devait acquérir, le 7 décembre 1728 de l'hoirie de Grignan-Simiane, le fief de Mazargues, dévolu à Nicolas dès l'année suivante<sup>36</sup>. Six mois après son achat de l'hôtel de Pesciolini, le futur seigneur de Mazargues fit procéder au « rapport de future cautèle » (ou précaution). Coutumière sous l'Ancien Régime, cette expertise nous renseigne sur l'agencement intérieur de l'immeuble, quarante ans après sa construction<sup>37</sup>. Tout s'organisait autour de l'escalier central et d'une petite cour intérieure sous vitrage (le ciel ouvert) à l'angle nord-est de la bâtisse. Le rez-de-chaussée abritait les quatre boutiques. Celle de la rue Dauphine, mitoyenne de la maison de Nicolas Cousinéry, fils de Barthélemy, avait, en guise d'arrière-boutique, une cuisine prenant le jour sur la cour. Celle faisant le coin, de faible surface, ne disposait d'aucune dépendance. En remontant la rue Royale, le premier magasin possédait une cave en sous-sol, alors que le second avait accès à une pièce de 20 m<sup>2</sup> à l'entresol, éclairée par une fenêtre et une demi-fenêtre. Côté rue Dauphine, la porte d'entrée en noyer, à deux vantaux, pourvue de son marteau de métal et surmontée de son « dessus de fer à feuillage », ouvrait sur un vestibule « dallé à la capucine », qui desservait, vers le bas, les quatre autres caves réservées au propriétaire et, vers le haut, tous les niveaux, à commencer par le restant de l'entresol. Celui-ci consistait en un salon spacieux (34 m<sup>2</sup>) situé à l'angle sud-ouest du bâtiment, éclairé par deux fenêtres et joutant, côté rue Royale, un cabinet flanqué d'un petit débarras. Du côté opposé, une grande cuisine (26 m<sup>2</sup>), comprenant cheminée, four, « potager », puits à auge, souillarde et lavoir, disposait de deux dépenses attenantes. Le premier étage hébergeait, toujours dans l'angle sud-ouest, le salon de réception (50 m<sup>2</sup>), au plafond très élevé (4,50 m) et stucqué, avec sa cheminée monumentale, ses deux baies, dont la porte-fenêtre ouvrant sur le balcon aux atlantes et deux autres fenêtres donnant sur la rue Royale. Il communiquait, à l'est, avec la salle à manger, ayant aussi sa cheminée sculptée et sa vue sur le Cours et, au nord, avec une chambre pourvue d'un débarras. Au second étage, un long corridor (7,50 m) desservait les ailes est et ouest sensiblement identiques, réunissant chacune une salle avec cheminée ornée de « quelque peu d'architecture » et une chambre contiguë, au nord. A l'attique (3,50 m de hauteur), se répartissaient autour d'un couloir tout aussi long, cinq chambres, dont une avec cheminée à « chauffe-panse », et un cabinet. Sur le toit, au nord-ouest, la mansarde

35. A.D. B.d.R., 361 E 100 (M<sup>r</sup> Girard), f<sup>o</sup> 158-161.

36. Les sources pour la généalogie des Gantel-Guitton sont les mêmes que pour celle des Pesciolini, mais Artefeuil est très discret sur cette famille (*op. cit.*, t. II, p. 8-9).

37. A.D. B.d.R., 361 E 100 (M<sup>r</sup> Girard), f<sup>o</sup> 584-589, du 22.09.1714.



*L'hôtel de Pesciolini en 1848, maquette de Lavastre, Musée du Vieux Marseille.*

(« lauvisso ») abritait deux pièces mitoyennes et le « lieu commun ». Elle se prolongeait, vers l'est, par la cage du ciel ouvert avec ses « piliers de pierre de taille, ses chassis et ses vitres ». Cette disposition est encore bien visible de nos jours, depuis le Cours Belsunce.

Sans doute par pitié, mais aussi pour mieux asseoir sa notoriété, Nicolas de Gantel-Guitton s'empressa de racheter à Villet, moyennant 135 livres, son « droit et faculté de plasser un banc de cinq places au moins, de la mesme maniere (que lui), dans l'église St-Martin, au devant du presbitaire, joignant le banc au devant de Sr Joseph Carfueil et par dernier celluy du Sr Rousson »<sup>38</sup>. Cette réservation dans une église toute proche du haut du Cours, laisse supposer que, comme son prédécesseur, de Gantel-Guitton habita l'hôtel de Pesciolini. Sous la Révolution, l'immeuble était toujours dans la propriété de la famille qui n'y logeait plus toutefois, l'ayant abandonné pour l'hôtel de Manse (1680), rue Noailles, dans un quartier à la mode. Joachim-Elzéar de Gantel-Guitton, fils de Nicolas, ex-maire de Marseille (1779-1782) s'étant enfui à Lyon après l'incendie de son château de Mazargues (1790) et ayant résilié tous ses biens et droits en faveur de son propre fils Nicolas-Jean-Joachim-Joseph, c'est celui-ci qui fut arrêté après l'échec du mouvement fédéraliste et exécuté le 8 nivôse de l'an II (29 décembre 1793). Un an plus tard, ses biens furent vendus aux enchères par l'administration du district et la maison à l'angle de la rue d'Aix (devenue rue des Phocéens), fut adjugée à Barthélemy Girard, ex-charcutier, rue de la Vieille-Monnaie, pour la somme de 89.500 livres<sup>39</sup>.

De nouveau mis à l'encan en octobre 1806 par les ayants-droit de Girard, l'immeuble devint la propriété de Jean-Sylvestre Reynard, raffineur de sucre et négociant en denrées coloniales, demeurant et tenant boutique au 18, rue latérale du Cours, dans une autre maison à la façade ornée d'atlantes représentant des esclaves turcs<sup>40</sup>. En 1821, Reynard le revendit à son créancier Jean-Joseph Martin, savonnier richissime (la deuxième fortune de Marseille), domicilié à la rue Sainte, puis à la rue des Dominicaines (hôtel de Marges), qui, par son testament du 21 juillet 1825, exécuté le 1<sup>er</sup> août 1836, le légua à sa fille Catherine-Joséphine<sup>41</sup>. Veuve de Pierre-Charles Chapel, celle-ci se remaria,

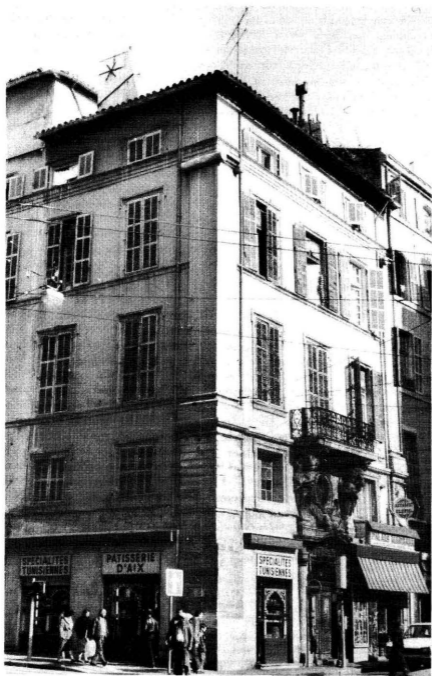
38. A.D. B.d.R., 361 E 101, F<sup>o</sup> 62, du 24.01.1715.

39. P. MOULIN, *op. cit.*, t. III, p. 115. En dépit du prestige de ses salons (cf. O. TEISSIER, *Les anciennes familles marseillaises*, Marseille, 1888, p. 137-138), l'hôtel de Manse, devenu hôtel de Gantel-Guitton, place Noailles, avait un revenu évalué à 3.500 livres seulement contre 4.700 pour l'hôtel de Pesciolini.

40. Ayant porté ensuite le n<sup>o</sup> 26 du cours Belsunce, cet immeuble fut détruit lors du bombardement du 27 mai 1944. Une photographie des atlantes est conservée dans DOBLER, *op. cit.*, p. 32.

41. A.D. B.d.R., 367 E 54 (M<sup>e</sup> Pons), F<sup>o</sup> 106. Hormis l'argent comptant et les créances, J.-J. Martin laissait à son fils tout son mobilier et neuf biens immobiliers (évalués à 1.000.000 F) et à sa fille, cinq immeubles (500.000 F) dont la maison aux cariatides, 1, rue Nationale, comprenant 4 étages et 3 magasins. Cet immeuble est désigné sous le nom d'« Hôtel d'York », peut-être pour avoir servi d'auberge ou d'annexe d'auberge sous la Restauration. Un établissement de ce nom est signalé, à partir de 1828 au 24, rue Sainte, par le « Guide marseillais ».





*L'hôtel de Pesciolini, état présent des lieux, cliché G. Reynaud.*

en 1847, avec André-Elisée Reynard, maire de Marseille (1843-1848) et pair de France (1846), le propre fils de Jean-Sylvestre, ce qui permit un retour du bien dans la famille de son propriétaire précédent<sup>42</sup>. Les adresses successives des époux, puis de la veuve Reynard, montrent qu'ils n'habitèrent jamais l'hôtel de Pesciolini dont les magasins, réduits à trois, étaient occupés, en 1848, par des bains publics (côté rue d'Aix), un débit de tabac (boutique du coin, agrandie vers le nord) et un commerçant du nom de Philip (rue Nationale). Une salle de billard était aussi installée dans l'immeuble, probablement à l'entresol. La veuve Reynard étant décédée en 1905, et ses héritiers n'ayant cédé l'hôtel qu'en 1908, c'est durant un bon siècle que la maison aux cariatides était restée dans la parentèle Martin-Reynard, une succession supérieure à celle des Gantel-Guitton (80 ans) et des Pesciolini (35 ans)<sup>43</sup>. Cette continuité dénote, sans doute, un attachement des propriétaires à cette demeure, peut-être en raison de son intérêt artistique, mais certainement aussi, à cause des sa qualité éminente d'immeuble de rapport (4.700 livres de revenu en l'an III, 6.400 francs en 1825, 14.500 en 1920). Sa situation privilégiée dans un quartier populaire et commerçant, jointe à son agencement permettant une location indépendante de chaque niveau, a probablement suscité cette vocation précoce et durable.

\*  
\* \* \*

Si l'on compare l'hôtel de Pesciolini à ceux qui se bâtissaient à la même époque sur le cours à carrosses d'Aix, on s'aperçoit d'emblée qu'il est loin d'en avoir l'ampleur, le côté aristocratique et cossu. La différence tient, sans aucun doute, à la nature même des deux avenues : cours aixois réalisé pour le loisir, mais aussi pour l'étalage, voire la concurrence des fortunes, cours marseillais aménagé pour la circulation et le commerce quotidiens<sup>44</sup>. L'emprise du négoce, trait caractéristique de la cité maritime, a conféré à cet immeuble, comme à la plupart de ses voisins initiaux, ce caractère hybride (résidentiel et commercial) qui faisait pester l'intendant des galères Arnoul, partisan des plans de Pierre Puget, contre les Marseillais en général, et les échevins en particulier. Ici, en outre, la fonction de rapport, primitivement dévolue aux seules boutiques, semble avoir gagné rapidement et pour longtemps l'ensemble de l'édifice. En dépit des proportions, l'évocation de certains immeubles aixois tient, de toute évidence, aux atlantes colossaux ayant eu comme modèle déclaré — sinon respecté — ceux de l'hôtel de Maurel-Pontevès. Cette option pourrait être considérée comme routinière, si l'on sait que dix ans auparavant, à l'hôtel de Forbin Laroque (1663), on lui avait déjà préféré les consoles

42. G. REYNAUD, « Trois jours de la vie d'André-Elisée Reynard, pair de France, maire de Marseille (1799-1861), *Marseille*, n° 97, 1974, p. 16-23.

43. Après 1908, l'immeuble a successivement appartenu à Anne-Marie Plazen, épouse de l'avocat Maxime Mille-Maquin (1908-1919), puis au coiffeur Marius Richaud et à ses héritiers (1919-1940). Depuis 1939, il est détenu par la famille Amaudric du Chaffaut (A.D. B.d.R., P4 1813, f° 9124 ; P4 1815, case 298 et P4 1819, case 1191).

44. J.-J. GLOTON, *op. cit.*, p. 172.

légères, destinées à se généraliser<sup>45</sup>. A l'inverse, le choix d'un élégant balcon de fer forgé, au lieu des lourds balustres de pierre qui se perpétuaient à Aix, était ici novateur. Soulignons enfin que, par son intégration à un ensemble heureux, inspiré de la décoration navale à la Puget, le thème éculé des figures portantes avait été totalement régénéré.

De dimensions modestes et bardé de boutiques, mais gracieusement orné, l'hôtel de Pesciolini était bien à l'image de son promoteur, un aristocrate distingué — ou prétendu tel — mais aussi un brasseur d'affaires avisé qui n'avait pas hésité à s'allier à la bourgeoisie montante. Exact contemporain de l'hôtel de ville et de la halle Puget toute proche, en cours de restauration, il nous reste aujourd'hui, après plus de trois siècles, comme un rare témoignage des réussites architecturales du Grand Cours de Marseille. Après avoir subi, il y a une dizaine d'années, un début de réfection qui suscita plusieurs articles dans la presse locale, sa façade classée nécessiterait actuellement une remise en valeur complète et minutieuse<sup>46</sup>. Tout en ressuscitant une pièce maîtresse du baroque marseillais, cela ne pourrait que contribuer à la réhabilitation d'un quartier encore déshérité dont l'intérêt historique et artistique n'est plus à démontrer.

Georges REYNAUD

---

45. J. BOYER, « Les hôtels à atlantes... », *op. cit.*, p. 145-147.

46. Voir, par exemple le quotidien marseillais « Le Soir » des 3 et 6 septembre 1979. Le classement de la façade est du 8.03.1929 (A.D. B.d.R., 4 T 28).

PIECES JUSTIFICATIVES <sup>47</sup>

## 1. Prix-fait de maçonnerie du 18.06.1672

Prisfait de mai(s)on au Cours entre noble Amant Venerosi Peschioliny d'une part et Cezard Portal et Alexandre Casteau m(ait)res massons

(<sup>fo</sup> 448 r<sup>o</sup>) L'an mil six cens septante deux et le jour dix huitie(me) du moys de Juin apres midy pardevant moy no(tai)re royal soub(sig)ne sont este presants en leurs prsonnes Cezar Portal et Alexandre Casteau Me massons de ceste ville de Marseille lesquelz de leurs gres (<sup>fo</sup> 448 v<sup>o</sup>) tous deux ensemble l'un pour l'autre et l'un d'eulx seul pour le tout sollideremant sans divizion ny ordre de discu(ss)ion ont promis et promectent par les presantes a noble Amant Venerosi Pescioliny dud(i)t Marseille pr(esan)t acceptant et stipullant A sçavoir de construire et fe(re) de neuf une maison a la nouvelle ensainte de ceste ville en teste du Cours ou est a presant un petit coing de plasse Laquelle aura six cannes et un pan de large vizant audict cours et sept cannes et troys pans ou environ du couste de la Rue Royale Le tout compris l'espesseur des murailles sans y comprendre neantmoins les bazes et empatemantz. Laquelle maizon ilz esleveront neuf cannes despuys le rez de terre sur la pente du Cours sans y comprendre l'espesseur du toet, plus la facade vizant au Cours sera toute de taille dure de la Coronne et non arnette de l'espesseur d'un pan a la reserve des portes et fenestres dont la taille fera l'espesseur de la muraille, il sera conforme au dessain et eslevation, signé par chascune des partyes (<sup>es</sup>) avec les cornisses pillastres excultures et architectures y designees avec le balcon dont ledict Sr Pescioliny fornira la balustrade de fer que lesd(its) entrepreneurs pozeront et a la place des consoles marquees au dessain Il y feront au dessoubz dudict balcon, deux grands termes ou Colosses (<sup>es</sup>) qui appuieront et soubztiendront ledict balcon de l'attitude a proportion de ceulx qui soubztiennent la maison ou balcon de Mons(ieu)r Maurel de la ville d'Aix au Cours et le dict balcon avancera au dehors au moins troys pans sans la balustrade, Que le coing despuys le fondemant jusques au premier courdon qu'est l'entresol sera de cartiers de moizon enrichi de l'ordre rustique comme ceulx (<sup>fo</sup> 449 r<sup>o</sup>) des mai(s)ons de Puget et Melollan et de la au plus hault desdictes maisons aussy de bonne taille avec son garnissage de bonne massonnerie, feront la facade de la Rue Royale, jusques au plancher de la salle de taille aussy dure de la Couronne avec les enrechissementz conform(emen)t audict dessain, Que toutes les murailles auront quatre pans au fondemant de bonne massonnerie et au rez de terre auront deux pans et demy au moins compris la taille jusques au premier plancher avec les retiremantz ordinaires et jusques au couvert, Metront de buteraux de quatre en quatre pans ou environ suivant que le travail requerra, Negueront a chascun cours tout alentour des murailles de bonnes pieces de boys d'une expesseur convenable a la reserve des entresolz, feront une terrasse ou belvedert pavé et couvert a deux pantes comme il conviendra de brique d'une auteur convenable de la longueur et largeur que la maison permettra et sera balustree alentour de boys, feront un lieu comun comode au lieu qu'il sera advize, feront un puy ou citerne, qu'ils cruiseront et bastiront avec un vaze et pille de taille enrichi de petits godorons, avec son bassinet et quatre pans de large alentour dud(it) puy le tout de pierre de tailhe, feront les degretz de la montee de tailhe avec son arc doubleau a bossage jusques au premier repos avec ses balustres et mains courantes et

47. Nos vifs remerciements vont à MM. Régis Bertrand et Jean Boyer qui ont contribué à la transcription des textes et à la définition des termes techniques. Par ailleurs, M. Régis Bertrand nous a indiqué ou rappelé plusieurs sources bibliographiques capitales.

pied destail le tout de tailhe, et ledict pied destail sera enrichi comme celluy de la maison du Sieur de Paul au Cours, feront dix foyers aussi de tailhe avec les bars a feu necessaires sans comprendre ceulx des entresolz, feront a chascune boutiques une (f<sup>o</sup> 449 v<sup>o</sup>) montee a coquille pour aller aux entresolz et une au(tre) aussy a chascune boutiques pour aller aux caves de tailhe Rempliront et feront tout le pourtour de lad(ite) maison de bonne massonnerie alentour de seize pans sy besoin est ou suivant que le terrain permetra, ce quy sera le plan des boutiques et aura quatre pans d'espesseur (f<sup>o</sup> 449 v<sup>o</sup>) plus vouteront de douze pans d'auteur au moins tout le plan de la ladicte maison scavoir toute la grande crotte a crozillons de brique quy est le dessoubz de la grande salle et courroir et le reste a demy voute de laues et la crotte sera pavee de brique de tressenaux et feront un pilier de taille ou besoin sera et de l'espesseur necessaires, l'enduiront ainsin qu'est de coustume, feront lever la terre tant des fondemens que de lad(ite) cave quy pourront porter dans tels endroictz du jardin du Sr Couzineri que leur sera indique, Dans la cave feront une muraille de reffen quy montera jusques au couvert qui separera les salles et chambres et membres des caves de l'espesseur de deux pans et demy jusques au ras de terre avec son retiremant ordinaires despuys le ras de terre jusques au couvert d'un pan et demy d'espesseur avec son retiremant ordinaires pourveu qu'elle soit d'une espesceur convenable pour porter les poutres de ladicte maison, feront une au(tre) muraille de reffen pour separer les caves de l'espesseur d'un pan et demy alentour du rez de terre avec son retiremant ord(inai)re et du rez de terre jusques a l'entresol sera de malons de plat pour separer les maguezins feront des murettes pour separer les caves aussy d'un pan d'espesseur de la longueur quy ce trouvera et toutes lesd(ite)s murettes quy separeront les salles et chambres et ciel ouvert seront de massonnerie au moins d'un pan d'espesseur a la reserve de la murette quy separera le maguezin quy vizagera (f<sup>o</sup> 450 r<sup>o</sup>) le Cours et Rue Royale laquelle sera de mallons de plat de tresenaulx : feront les murailles mestresses conformement au dessain, et aussy toutes les murettes pour separer les maguesins seront esplanades a point d'emblanchir comme de mesme toutes les murailles esplanades a point d'emblanchir feront le premier plancher a sollier negat de sap avec ses poulteres arondis d'un pan au moins au petit bout esloignes au plus de six pans de l'un a l'autre enfustes de ses escoudens par dessus a l'ordinere de cinq au pan d'espesseur separes de l'un a l'au(tre) d'un gros pousse. Donneront tels auteurs aux planchers que led(it) sieur proprietere advizera et feront aussi deux separa(ti)on de bugetz davantage quy ne marque le dessain, sy besoin est De plus a chascun entresol feront une cheminee avec son foyer de taille son armoire a chascun a cousté une pille de tailhe et un escudellier et ses borneaux pour conduire l'eau a la Rue chascune cheminee aura son tuyeau de quatre pans sur le toit, tous les autres planchers seront aussy a sollier negat de bon sap souzbz tenu de calemans carres d'un pan et tiers au moins d'auteur et d'un pan au moins d'espesseur, bon bois de sap reseant quy seront pozes six pans de l'un a l'autre enfustes d'escoudenz comme est dict cy-dessus, Le toit sera souzbz tenu par dedans d'une cornissure d'un pan et tiers au petit bout avec ses alles et travettes par dessus et mallons de couvert avec ses tuilles et par dessus morteyras aux saillenz et sarrades comme aussy la terrasse de mesme Le restant de la montee dont n'a pas este parle cy-devant sera de platte avec le boys de pin de travettes entieres faictes a mouchettes a chascune marche (f<sup>o</sup> 450 v<sup>o</sup>) avec tous les rampans necesseres pour porter lesdictes marches Blanchiront de platte du plus blanc deux cours de ladicte maison tant salles que chambres cabinets vizettes salle basse ciel ouvert et le restant de ladicte maison d'un bout a l'autre sera blanchi de laict de chaux a la reserve des caves, le plan des boutiques et ciel ouvert sera pavé de brique et celuy du vestibulle ou courroir sera des mallons sexagones, feront les balustres et colonnes de taille aultant que les marches de taille dureront, ainsin que les pieds destail ainsin qu'a este dict et de la jusques au troiesieme

cours sans compter l'entresol seront de plattr blanc bien faitz, feront une au(tre) vizette ou montee a limasson de sept pans de largeur en tout quy montera despuys la premiere boutique de la rue Royalle jusques au plus hault de la maison et communicera aux autres estages sy bon semble et au dernyer estage feront une separa(ti)on ou couvoir pour empescher la communication de lad(ite) maison feront troys belles cheminees au premier cours de plattr blanc des dessains et coust environ comme celles dudict Sr Paul au Cours ou du Sr De Caux au choix dud(it) propriettere feront a une chambre une alcove enrichie d'un pavillon comme celle du Sr Maillet ou Dessault au choix du propriettere, tous les planchers et montee seront bien garnis de plattr de Corporiere, toutes les fenestres tant d'un couste que d'au(tre) seront de bonne taille conforme(men)t a l'esleva(ti)on et dessain, jusques au premier courdon sera de bonne pierre de roche et de la en hault d'au(tre) bonne pierre, Laisseront alentour des fenestres la taille un peu plus expse pour recevoir l'esculture que ledit propriettere agrera de f(a)ire a ses despans plus que le dessain ne marque, La sable sera moittie de la mer et moittie de celle de Capitou, et pour les enduitz en engrevemantz tout sable de mer, pozeront toutes les portes (*f<sup>o</sup> 451 r<sup>o</sup>*) fenestres gaches armoires armoires placages jallozies estageres escudelliers barres de fer et de boys et les clefz de fer pour lier la maison et generallemant tout ce que sera necessaire, Lesdictz M(aî)res entrepreneurs s'obligent de fournir pierre de taille pastoire chaux sables plattr blanc et gris tuilles mallons de toute sorte poultres ronds et carres escodens travettes et cloux et toutes les mains des m(aî)res et mann(œuv)res, tous les boys des eschaffaux, cordages et scindres et generallemant tout ce quy sera necessere et perfectionneront en tout et par tout lad(ite) maison suivant le plan et eslevation signes par chascune desd(ites) parties a la reserve du palavaillon portes fenestres et autres Ils feront plasse nette apres la fin de ladicte besoigne que promectent avoyr faycte et paracheve bien et deubemant entre icy et par tout le quinziesme du mois de septembre mil six cens septante troys a paine de tous despans damages et interestz et pour cest esfect d'y travailler dez la sepmaine prochaine avec d'au(tre)s bons m(aî)res et ouvriers sans discontinuer. Et en outre lesdictz m(aî)res entrepreneurs feront a lad(ite) maison et long des deux cours de lad(ite) montee de plattr blanc une corniche vivarette et autres ornemantz comme celles de la maison dud(it) Sr Paul au Cours, de plus les parties sont d'accord qu'au cas qu'il y heust des augmantz ou diminu(ti)ons feront extimer et proportionablement compenser a la cog(naissan)ce et extime d'expertz qu'elles esliront amiablement et de plus est aussy d'accord que tout ledict ciel ouvert sera aussy blanchi de plattr du plus blanc (*f<sup>o</sup> 451 v<sup>o</sup>*) et le tout *moyenant* le pris et somme de *dix mil deux cens livres* en acompte desquelles lesd(its) Portal et Casteau entrepreneurs susd(its) ont confesse et confessent avoyr receu du(dit) Sr Pescioliny la somme de mille livres tournois en pieces de huit reaux et au(tre)s exposes au veu de moy not(aire) et tesmoins de quoy satisfait les quitte informa Et pour regard des neuf mil deux cens livres restantes ledict Sr Pescioliny les leur payera scavoir quinze cens livres le vingt cinquiesme du mois de juillet prochain en la ville de Beaucaire en la prochaine foyre en piastres ou au(tre)s monnoye qu'il ce trouvera avoir au cours de ceste ville sy mieux n'ayment au retour de lad(ite) foyre recevoir ledict payement en ceste ville et du demeurant dud(it) pris ce payera et deslivrera a mesure et proportion dud(it) travailh en dernier compte sans redict a la reserve de six cens livres que ne seront payees que six mois apres ladicte besoigne receptee. Et sont encore d'accord lesd(ites) parties que par dessus ledict pris et somme tous les apuyages appartiendront auxdictz entrepreneurs lhorsque les voisins de lad(ite) maison viendront a s'apuyer et le resteront d'iceux a leur soingz et risc sans que led(it) Sr Pescioliny leur soit de rien tenus et seront neantmoins obliges lesd(its) entrepreneurs a referrer despuys les fondemantz d'une especseur competante et a leur despans la muraille de la mai(s)on des heoirs de Savy a quoy fere led(it) Sieur Pescioliny disposera lesdictz

heoirs, moyenant que lesd(its) entrepreneurs apontelleront et tansonneront bien et (f<sup>o</sup> 452 r<sup>o</sup>) deubemant ladicte maison de Savy et remettront icelle en l'estat qu'elle est de presant a leur propre despans sauf leur remboursemant s'il y eschoit contre lesd(its) heoirs Ainsin le tout convenu et acorde entre lesd(ites) parties lesquelles ont au surplus promis et prometent avoir et tenu a toujours pour ferme et agrea(ble) le contenu du p(resa)nt contract sans y contravenir a paine de tous despans damages et inte(rest)s et soubz obliga(ti)on et ypoteque de tous et chascun de leurs biens et droitz mesmes lesd(its) Portal et Casteau entrepreneurs susd(its) sollidere(man)t sans divi(si)ons a toute cours avec deubes renon(ciations) et sermant et requis acte *Faict* et public audict Marseille dans l'estude de moy dict not(ai)re presans Sr Jean Baptiste Meiffren bourgeois George Laugeiret aussi bourgeois et Guillaume Trienne M(aîtr)e masson dud(it) Marseille tesm(oins) requis et signes avec lesdictes parties fors ledict Casteau qu'a dict ne scavoyr escryre de ce enquis.

(\*) L'original duquel dessain demeure au pouvoyr desdictz entrepreneurs pour le repre-santer toutes les foyz que ledict Sieur Pescioliny les leur requerra et besoin sera.

(\*\*) bien faictz et recherches.

(\*\*\*) jusques au raz de terre avec les retiremantz ordinere.

A de Venerosi Pesciolini - Cezar Pourtail - Meiffren - Laugeiret - Triene - Et moy Pierre Rampal no(tai)re Royal aud(it) Mar(cei)lle soub(s)igne : Rampal. (A.D. B.d.R., 359 E 120, FF<sup>o</sup> 448-452).

## 2. Prix-fait de menuiserie du 9.03.1673

(f<sup>o</sup> 240 r<sup>o</sup>) L'an mil six cens septante trois et le neufviesme du mois de Mars apres midy sont este presantz en leurs personnes Paul Primolo et Barthele(my) Herenti ma(îtr)es menuziers de cette ville de Marseille lesquels de leurs gres tous deux ensemble l'un pour l'autre et l'un d'eux seul pour le tout solliderement sans divizion ny discussion ont promis et prometent par les presentes a noble Amant de Venerosy Pescioliny de cette ville presant stipulant a scavoir de luy fere bien et deubement les œuvres et travail des portes et fenestrages concernant la menuiserie pour la maizon que ledit Sieur Pescioliny fait ediffier dans la nouvelle enceinte et proche les eglises des Peres de la Mission de la Provance et les Recoletz et commenceront d'y travailler des demain preciz(ement). Et en feront tout autant que besoin sera, suivant les mezures et les y porter lhorsqu'il sera bezoin et en estat de pozer, Ledit fenestrage des salles et chambres de quelle autheur et largeur que seront sera de bon boys noyer a bouvement fourré de l'espaisseur, au moins de demy quart de pan. Et les portes des salles et chambres aussy de mesme boys seront faittes a semblage carré et un peu plus espesses que les fenestres, Et pour les portes de bois blanc a placage sera de bon boys meslé blanc ou autre marchand et recevable comme de mesmes les portes des boutiques seront de meslé rouge doublees par derriere de bon boys et deubement le tout bien garnies (f<sup>o</sup> 240 v<sup>o</sup>) de cloux Et ce pour le prix scavoir desd(ites) portes des boutiques brizees au bezoin sera de vingt un livres piece, celle du petit maguezin a proportion celle des salles aussy a proportion suivant le travail quy sera estime entre eux, Comme aussi les autres travaillz et ouvrages qu'il agreera aud(it) sieur Pescioliny de fere fere a lad(ite) maizon et dont il n'est point parle sy dessus, au prix que sera entre eux accorde et leurs amis, Et pour les portes bois blanc a placage a raizon de quatre livres la piece et quand aux portes bois noyer a neuf livres dix sols pieces, Et les fenestrages bois noyer a raizon de cinquante trois solz le pan a mezurer l'hauteur seulement, lesquels fenestrages auront leur cul de lampe partout ou il sera treuvé a propos, Le tout bien fait travailler et bois sec Et a compte du prix desdites bezoignes lesdits preffacher ont

receu dudit sieur Pescioliny la somme de deux cens livres reallement en reales et autres especes au veu de moy no(tai)re et tesmoins et le demeurant dudit prix ledit sieur Pescioliny les leur payera en faisant consignat et travaillant a lad(ite) bezoigne desdution faite desd(ites) deux cens livres en deniers comptans sans redit ainsi le sont convenu et accordes et stipule entre les parties lesquelles ont au surplus promis et promettent avoir et tenir a tousjours pour fermes et agreable le contenu du present acte sans y contravenir a paine de tous despans domages et inthe(re)ts soubz obligations et yppoteques de tous et chascuns leurs biens et droitz mesmes lesdits preffachers solliderement sans (f<sup>o</sup> 241 r<sup>o</sup>) divizion a toutes cours et l'ont jure Fait et publie audit Marseille dans mon estude prezans Esprit Geoffroy m(aîtr)e app(othicai)re et François Perrin marchand sergier residant audit Marseille tesmoins requis et signes avec lesdites parties fors ledit Herenti qu'a dit ne sçavoir escrire de ce enquis, suivant l'ordonn(an)ce.

A. de Venerosi Pesciolini - Paulo Primolo - Perrin - E. Geoffroy - Rampal no(tai)re. - (*A.D. B.d.R., 359 E 121, f<sup>o</sup> 240-241*).

### Glossaire

- alles : chevrons débordants.
- apontelleront : épontilleront.
- apuyages : appuis.
- armoïries : petites armoires, placards.
- arnette : piquée, rongée (du provençal arna ?).
- bars à feu : dalles réfractaires.
- borneaux : tuyaux de conduite.
- bouvement : moulure ronde à courbures.
- buget : cloison.
- buterraux : boutisses.
- calemans : arêtiers, poutres soutenant les solives.
- canne : mesure de longueur (environ 2 mètres).
- Capitou : lieudit à Marseille (quartier St-Joseph ?).
- cartier de moizon : gabarit de pierre.
- clefz de fer pour lier : tirants pour lier la maçonnerie.
- Corporiere : lieudit à Marseille (quartier des Camoins).
- cours : étage.
- crotte a crozillons : cave voûtée à croisillons.
- enfustes de ses escoudens : boisé de ses dosses (planchéié).
- engrevement : couverture de sable sous les enduits.
- escudellier : dressoir de cuisine, égouttoir.
- esplanades à point d'emblanchir : aplanies et prêtes au blanchissage.
- godorons : godrons.
- lauves : dalles.
- lieu commun : cabinets d'aisances.
- maïns des maîtres et manœuvres : main d'œuvre.
- malons de plat : carreaux posés à plat.
- malons sexagones : tomettes.
- membres (des caves) : pièces.
- morteyras : enduit de mortier.
- mouchette (faites à) : moulurées.
- murette : petit mur.
- negueront (ou neyreront ?) : noieront (envelopperont).
- palavaillon : pavillon.



- pan : mesure de longueur (environ 0,25 mètre).  
pastoire : blocage.  
pied destail : piédestal.  
pille : évier de pierre froide.  
receptee : reçue.  
retirement : fruit (diminution d'épaisseur).  
saillenz : avant-toit.  
sap reseant : sapin scié (du provençal ressat ?).  
sarrade : ruilée.  
scindres : cintres.  
solier negat : solive noyée.  
taille dure de la Couronne : pierre des carrières de la Couronne (près de Martigues).  
tansonneront : étançonneront.  
travettes : solives.  
tressenaux (briques de) : briques allongées, étroites, servant au pavage.  
vivarete : mouluration particulière.  
vizagera : fera face à.  
vizette (montée à coquille, à limasson) : escalier en hélice, en colimaçon.